

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2014

---

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° 1454

présenté par

M. Baupin, rapporteur et Mme Duflot

-----

### ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 22, substituer aux mots :

« finale brute d'énergie »

les mots :

« énergétique finale ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette expression de « consommation finale brute d'énergie » n'est utilisée qu'à ce seul endroit du texte, alors qu'est employé dans le reste du texte l'expression de « consommation énergétique finale ». Afin d'assurer la cohérence et la lisibilité des objectifs mentionnés au titre 1, les mêmes termes doivent être employés.